

## TEXTES PARUS AU JOURNAL OFFICIEL

■ *Journal officiel* du 2 mai 2014

### **Arrêté du 3 avril 2014 précisant le contenu du bilan de la mise en œuvre effective du plan de sauvegarde de l'emploi**

NOR : ETSD1407910A

Le ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social,  
Vu le code du travail, notamment son article D. 1233-14-4,

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. – Le contenu de la fiche descriptive relative au bilan de la mise en œuvre effective du plan de sauvegarde de l'emploi mentionné à l'article D. 1233-14-4 est déterminé en annexe.

Art. 2. – La déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 3 avril 2014.

Pour le ministre et par délégation :  
*La déléguée générale à l'emploi  
et à la formation professionnelle,*  
E. WARGON

### A N N E X E

#### FICHE SIGNALÉTIQUE SUR LE BILAN DU PLAN DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI

Raison sociale de l'entreprise : .....  
SIREN de l'entreprise : .....

#### I. – *Suivi du plan de sauvegarde de l'emploi*

Nombre de réunions de la commission de suivi :

#### II. – *Les mesures du plan de sauvegarde de l'emploi*

1. Nombre de mobilités/reclassements internes (dans l'entreprise, l'unité économique et sociale ou le groupe auquel l'entreprise appartient) : .....
2. Modalités de départ :  
Nombre de départs volontaires : .....  
– dont nombre de départs de salariés âgés de 57 ans et plus : .....  
Nombre de salariés licenciés pour motif économique : .....  
– dont nombre de départs de salariés âgés de 57 ans et plus : .....
3. Adhésion aux dispositifs d'accompagnement :  
Contrat de sécurisation professionnelle : .....  
Congé de reclassement/congé de mobilité : .....
4. Mesures d'accompagnement à la mobilité externe :  
Mise en place d'une antenne emploi/cellule de reclassement chargée d'accompagner les salariés : Oui/Non  
– nombre de personnes suivies par une antenne emploi/cellule de reclassement : .....  
Nombre de personnes ayant bénéficié :  
– d'une action de formation/VAE : .....  
– dont formation qualifiante ou diplômante d'au moins 150 heures : .....  
– d'aides à la création/reprise d'entreprise : .....  
– d'aides à la mobilité géographique : .....

- de l'allocation temporaire dégressive/indemnité complémentaire en cas de reclassement dans un emploi moins rémunéré : .....

III. – *Situation des personnes*  
à l'issue du plan de sauvegarde de l'emploi

1. Nombre de personnes en CDI : .....
- dont dans les six premiers mois .....
2. Nombre de personnes ayant créé/repris une entreprise : .....
- dont dans les six premiers mois .....
3. Nombre de personnes en CDD/CTT de six mois et plus : .....
- dont dans les six premiers mois .....
4. Nombre de personnes en CDD/CTT de moins de six mois : .....
- dont dans les six premiers mois .....
5. Autres situations : .....
- dont en formation : .....
- dont retraite : .....
- dont préretraites d'entreprise : .....
- dont à la recherche d'un emploi : .....